

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ProCare Shine 40 GC

Date de révision: 21.08.2018

Code du produit:

Page 1 de 13

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

ProCare Shine 40 GC

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Détergent, acide

#### Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Société: Miele & Cie. KG  
Rue: Carl-Miele-Straße 29  
Lieu: D-33332 Gütersloh  
Téléphone: +49 (0)5241/89-0  
Service responsable: sdb@etol.de

#### Fournisseur

Société: Miele S.A.S.  
Rue: 9, avenue Albert Einstein  
Lieu: F-93150 LE BLANC-MESNI  
Téléphone: +33 1 4939-4400  
Téléfax: +33 1 4939-4472  
e-mail: miele.info@miele.fr  
Internet: www.miele.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59  
GBK/Infotrac ID 108482 : (USA domestic) 1 800 535 5053 or international (001)  
352 323 3500  
Emergency CONTACT (24-Hour-Number):GBK GmbH +49 (0)6132-84463

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2  
Mentions de danger:  
Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ProCare Shine 40 GC

Date de révision: 21.08.2018

Code du produit:

Page 2 de 13

P337+P313 malaise.  
Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
	Butanol, propoxylé, éthoxylé			7 - < 10 %
	Acute Tox. 4; H302			
111905-53-4	Alcools, C13-15-ramifiés et linéaires, butoxylés éthoxylés			7 - < 10 %
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H302 H319 H412			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			7 - < 10 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
5949-29-1	acide citrique monohydraté			3 - < 5 %
	201-069-1		01-2119457026-42	
	Eye Irrit. 2; H319			
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium			1 - < 3 %
	239-854-6		01-2119489411-37	
	Eye Irrit. 2; H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

#### Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

15 % - < 30 % agents de surface non ioniques, < 5 % agents de surface anioniques.

#### Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

##### Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

##### Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

##### Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ProCare Shine 40 GC

Date de révision: 21.08.2018

Code du produit:

Page 3 de 13

#### Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Extincteur à sec. mousse résistante à l'alcool. Eau pulvérisée.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter une introduction dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Evacuation: voir paragraphe 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Porter un vêtement de protection approprié. Voir section 8.

#### Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

#### Information supplémentaire

Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir section 8.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservé les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ProCare Shine 40 GC

Date de révision: 21.08.2018

Code du produit:

Page 4 de 13

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. substances radioactives. matières infectieuses. Aliments pour humains et animaux.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 20°C

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	

##### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	500 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	89 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	888 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	26 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	319 mg/kg p.c./jour
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	26,9 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	136,25 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	0,096 mg/cm <sup>2</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	6,6 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	68,1 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	0,048 mg/cm <sup>2</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	3,8 mg/kg p.c./jour

##### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	
	Eau douce	140,9 mg/l
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg
	Sédiment marin	552 mg/kg
	Intoxication secondaire	160 mg/kg

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ProCare Shine 40 GC

Date de révision: 21.08.2018

Code du produit:

Page 5 de 13

Sol		28 mg/kg
5949-29-1	acide citrique monohydraté	
Eau douce		0,44 mg/l
Eau de mer		0,044 mg/l
Sédiment d'eau douce		34,6 mg/kg
Sédiment marin		3,46 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1000 mg/l
Sol		33,1 mg/kg
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium	
Eau douce		0,23 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		2,3 mg/l
Eau de mer		0,023 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,862 mg/kg
Sédiment marin		0,086 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		0,037 mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition



### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Assurer une aération suffisante.

### Mesures d'hygiène

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

### Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection) DIN EN 166

### Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ProCare Shine 40 GC

Date de révision: 21.08.2018

Code du produit:

Page 6 de 13

#### Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500 (Allemagne).

#### Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

-dépassement de la valeur limite

-ventilation insuffisante et formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143). Type: P1-3

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
pH-Valeur (à 20 °C):	2,1

#### Modification d'état

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>90 °C
Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'écoulement:	non déterminé
Point d'éclair:	38 °C
Combustion entretenue:	Pas de combustion auto-entretenu

#### Dangers d'explosion

aucune/aucun

Limite inférieure d'explosivité:	Isopropanol : 2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	Isopropanol : 12 vol. %
Température d'inflammation:	non déterminé

#### Température d'auto-inflammabilité

gaz: non déterminé

Température de décomposition: non déterminé

#### Propriétés comburantes

aucune/aucun

Pression de vapeur: Isopropanol : 42 hPa

Densité (à 20 °C): 1 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: miscible

#### Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ProCare Shine 40 GC

Date de révision: 21.08.2018

Code du produit:

Page 7 de 13

Viscosité dynamique:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	non déterminé
Teneur en solvant:	< 10

#### 9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	non déterminé
--------------------------	---------------

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Cf. chapitre 10.5.

#### 10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible.

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Butanol, propoxylé, éthoxylé				
	orale	DL50 >300-2000 mg/kg		(M)SDS external	
111905-53-4	Alcools, C13-15-ramifiés et linéaires, butoxylés éthoxylés				
	orale	DL50 >300-2000 mg/kg	Rat.	Fournisseur	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	orale	DL50 mg/kg >5000	Rat	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 mg/kg >5000	Lapin	ECHA Dossier	
5949-29-1	acide citrique monohydraté				

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ProCare Shine 40 GC

Date de révision: 21.08.2018

Code du produit:

Page 8 de 13

	orale	DL50 mg/kg	5400	Souris	REACH Dossier	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	REACH Dossier	OECD Guideline 402
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium					
	orale	DL50 mg/kg	>= 3346	Rat	Study report (1994)	EPA OTS 798.1175
	cutanée	DL50 mg/kg	>= 2000	Lapin	Study report (1994)	EPA OTS 798.1100

#### Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol:

OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay) = négatif., AllgK267153: ECHA Dossier; OECD

Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test) = négatif., bibliographie: ECHA Dossier; Aucune

indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible., bibliographie: ECHA Dossier;

Toxicité pour la reproduction: Méthode: OECD Guideline 415 (One-Generation Reproduction Toxicity Study);

espèce: Rat ; Résultat: NOAEL = 853 mg/kg; bibliographie: ECHA Dossier; Toxique pour le développement /

effets tératogènes: Méthode: (par voie orale.) OECD Guideline 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study);

espèce: Lapin ; Résultat: NOAEL = 480 mg/kg; bibliographie: ECHA Dossier

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol:

Toxicité chronique par inhalation (Rat): NOAEC = 5000 ppm (OECD 451), bibliographie: ECHA Dossier

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance		Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
	Butanol, propoxylé, éthoxylé							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>100	96 h	Danio rerio	(M)SDS external		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100	72 h	Scenedesmus subspicatus	(M)SDS external		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna	(M)SDS external		
111905-53-4	Alcools, C13-15-ramifiés et linéaires, butoxylés éthoxylés							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1-10	96 h	Leuciscus idus	Fournisseur	Read across	



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ProCare Shine 40 GC

Date de révision: 21.08.2018

Code du produit:

Page 9 de 13

	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1-10	48 h	Daphnia magna	Fournisseur	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	>0,1-1	21 d	Daphnia magna	Fournisseur	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	9640	96 h	Pimephales promelas	ECHA Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1800		Scenedesmus quadricauda	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>10000	48 h	Daphnia magna (24h)	ECHA Dossier	OECD Guideline 202
5949-29-1	acide citrique monohydraté						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 (48h) mg/l	760	96 h	Leuciscus idus melanotus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 50	48 h	Dreissena polymorpha	Environ.Toxicol.Ch em. 16(9): 1930-1934 (	ASTM
	Toxicité pour les algues	NOEC	425 mg/l	8 d	Scenedesmus quadricauda	Water Research 14: 231-241 (1980)	
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>= 1580	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (1994)	EPA OTS 797.1400
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>= 758	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1994)	EPA OTS 797.1050
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1020	48 h	Daphnia magna	Study report (1994)	EPA OTS 797.1300

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
111905-53-4	Alcools, C13-15-ramifiés et linéaires, butoxylés éthoxylés			
	OECD 301F / ISO 9408 / CEE 92/69 annexe V, C.4-D	>60	28	Fournisseur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			
	EU Method C.5/ EU Method C.6	53%	5	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
5949-29-1	acide citrique monohydraté			
	OECD Guideline 301 E	100	16	REACH Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium			
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	100%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	0,05
5949-29-1	acide citrique monohydraté	-1,55
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium	-1,1

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ProCare Shine 40 GC**

Date de révision: 21.08.2018

Code du produit:

Page 10 de 13

FBC				
N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
5949-29-1	acide citrique monohydraté	3,2		REACH Dossier

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Les réglementations nationales doivent être également observées! Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive européenne EWC (european waste catalogue).

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

**Code d'élimination des déchets - Produit**

200130 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

200130 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ProCare Shine 40 GC

Date de révision: 21.08.2018

Code du produit:

Page 11 de 13

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport fluvial (ADN)

##### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport maritime (IMDG)

##### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

##### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir la section 6-8

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

négligeable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV):

Aucune information disponible.

2004/42/CE (COV):

Aucune information disponible.

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ProCare Shine 40 GC

Date de révision: 21.08.2018

Code du produit:

Page 12 de 13

#### Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2019/957)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].  
REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3

#### Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:  
propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol  
acide citrique monohydraté  
cumènesulfonate de sodium

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications

Rev. 1.0; Première publication: 17.02.2017  
Rev. 2,00; Les changements au chapitre: 3,8, 11,12, 15; 15.06.2018  
Rev. 2,10; -Les changements au chapitre: 15; 21.08.2018

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
AwSV: Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen  
AGW: Arbeitsplatzgrenzwert  
AVV: Abfallverzeichnisverordnung  
CAS Chemical Abstracts Service  
CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures  
DNEL: Derived No Effect Level  
d: day(s)  
EAKV: Europäisches Abfallverzeichnis gemäß Entwurf Abfallverzeichnisverordnung  
EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
ECHA: European Chemicals Agency  
EWC: European Waste Catalogue  
IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
h: hour  
LOAEL: Lowest observed adverse effect level  
LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
NOAEL: No observed adverse effect level  
NOAEC: No observed adverse effect concentration  
NLP: No-Longer Polymers  
N/A: not applicable

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ProCare Shine 40 GC

Date de révision: 21.08.2018

Code du produit:

Page 13 de 13

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
PNEC: predicted no effect concentration  
PBT: Persistent bioaccumulative toxic  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail )  
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals  
SVHC: substance of very high concern  
TRGS Technische Regeln fuer Gefahrstoffe  
UN: United Nations  
VOC: Volatile Organic Compounds  
VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefaehrdender Stoffe  
WGK: Wassergefaehrungsklasse

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Procédure de classification:  
Dangers pour la santé: Méthode de calcul.  
Risques environnementaux: Méthode de calcul.  
Risques physiques: Sur la base des données de contrôle et / ou calculé et / ou estimé.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*